ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

auto-entrepreneurs

Question écrite n° 17267

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le statut d'auto-entrepreneur. En effet, si ce statut a permis la création d'entreprise, un certain nombre de dérives sont à pointer. En effet, le statut d'auto-entrepreneur est moins sujet à la TVA ou à la cotisation foncière des entreprises. De plus, un certain nombre d'entreprises usent des personnes sous le régime d'auto-entrepreneur comme une main-d'œuvre à bas prix. Il lui demande s'il ne vaudrait pas mieux alléger la fiscalité de toutes les autres formes de société pour relancer l'emploi et enrayer le travail dissimulé.

Données clés

Auteur : M. Jacques Bompard
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Non inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17267
Rubrique : Entreprises
Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social
Ministère attributaire : Économie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 5 février 2013, page 1269
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)